

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail concernant la déclaration écrite 0014/2006 relative aux denrées alimentaires, aux semences et aux fourrages génétiquement modifiés, et je vous en remercie.

Je n'ai pas souhaité signer cette déclaration écrite, quoique je sois d'accord avec son contenu général. Je ne peux, en effet, souscrire à certaines formulations que j'estime trop tranchées.

Je crois tout d'abord que les craintes des citoyens à l'égard des OGM sont légitimes. A cet égard, je voudrais rappeler que l'Union européenne a adopté en juillet 2003 deux règlements instaurant un système européen de traçage et d'étiquetage des OGM afin de réglementer la commercialisation des aliments qui en sont dérivés.

Afin que les citoyens puissent choisir en toute connaissance de cause de consommer des produits issus d'OGM, il est indispensable de permettre et de favoriser l'avancée de la recherche, tant publique que privée, dans ce domaine. Je crois, en effet, que la pertinence et la rationalité des choix passent par un nécessaire effort dans le domaine de la recherche.

Par ailleurs, il me semble que la diversité des types d'OGM existants et de leurs utilisations potentielles nécessite des prises de positions nuancées. S'opposer par principe à toute utilisation ou recherche sur les OGM serait une position dogmatique regrettable, notamment compte tenu du fait que les OGM ne sont pas utilisés seulement dans le domaine alimentaire. Il faut en effet être conscient de leur rôle dans le développement des biocarburants, aussi connus sous le nom de "carburants verts", qui peuvent remplacer dans certains cas les carburants pétroliers, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement. Les applications potentielles des OGM à des fins non-alimentaires sont multiples, que ce soit en matière thérapeutique ou dans le domaine environnemental.

Cela étant, je crois fermement que la place des OGM dans notre société est un débat à rouvrir, au sein des instances européennes notamment. Un tel débat doit nécessairement impliquer tous les acteurs concernés et aborder les différents aspects de la question, parmi lesquels:

- l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information, qui peut seule permettre l'information globale et loyale des agriculteurs et consommateurs.

- la préservation du libre choix des consommateurs et des exploitants en matière de pratique culturale.

- l'existence d'un fonds d'indemnisation des exploitants victimes d'une contamination OGM

Dans un contexte d'incertitudes scientifiques, mais également d'éventuelles potentialités économiques, il est important d'encadrer plus étroitement le développement des OGM et de préserver notre patrimoine. La question de la coexistence des cultures OGM et des "traditionnelles" devra notamment être posée. Il est en effet plus que nécessaire de protéger certains territoires, notamment les zones Natura 2000, les cultures biologiques, les lieux où sont cultivés des produits AOC et IGP, en créant éventuellement des zones protégées où la production d'OGM serait interdite.

Soyez assuré que je resterai attentif à l'évolution de ce dossier et que je saurais intégrer vos préoccupations dans ma réflexion globale à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'_expression de mes sentiments attentifs.

Jean-Marie Cavada